

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2014  
CONVOCATION DU 11 JUILLET 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-huit juillet, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CAUMONT se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**ETAIENT PRESENTS :** M. Alain FONTAINE, M. Xavier MORVAN, M. Sylvain BONENFANT, M<sup>me</sup> Annette DEMOGET, M<sup>me</sup> Carole GASCOIN, M. Jean-Pierre TOUTAIN, M. Sébastien MARTOR, M. Claude BOIVIN, M. Philippe DA CUNHA LEAL.

**ABSENTS EXCUSES :** M<sup>me</sup> Christiane JOUIN (pouvoir à M. Sylvain BONENFANT), M. Samuel DUTIER (pouvoir à M<sup>me</sup> Sylvia DOS SANTOS), M. Johnny HAMELIN (pouvoir à M. Philippe DA CUNHA LEAL), M. Pierre CREUSE (pouvoir à M. Sébastien MARTOR), M<sup>me</sup> Géraldine SIRUGUE.

**ABSENTE :** M<sup>me</sup> Sylvia DOS SANTOS

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
2. Station d'épuration STEP – Validation du bilan assainissement
3. Questions diverses

M. Xavier MORVAN a été désigné en qualité de secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

Le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en remerciant M. Alain BAZIN, chargé d'affaires de SOGETI Ingénierie, de sa venue pour présenter le projet de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Caumont affecté à l'assainissement collectif du Village qui fait l'objet du point n°2 de l'ordre du jour.

## 1°/ ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément aux articles D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2013.

Ce rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public pour l'exercice 2013, notamment :

- caractérisation technique du service ;
- tarification de l'eau et recette du service ;
- indicateur de performance ;
- financement des investissements ;
- action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Le nombre d'abonnements domestiques pour l'année 2013 était inchangé à 133 abonnés pour une population desservie estimée à 338 personnes et les volumes facturés de 10.843 m<sup>3</sup>, en diminution de -7,44% par rapport à 2012.

**Le prix global eau potable plus assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup> était de 720,48€ au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de 736,79€ au 1<sup>er</sup> janvier 2014, en progression de +2,26%.**

La TVA pour l'assainissement collectif a augmenté de +43,9%, passant de 7% en 2013 à 10% en 2014.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune de Caumont pour l'année 2013.

## 2°/ STATION D'EPURATION (STEP)

Le Maire donne la parole à M. Alain BAZIN pour la présentation du projet communal de réhabilitation de la station d'épuration de Caumont affecté à l'assainissement collectif du Village.

M. Alain BAZIN replace l'activité de SOGETI Ingénierie dans un cadre plus large et explicite au Conseil municipal les deux phases de travaux envisagés sur la commune :

- les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à intervenir cet automne ;
- les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Caumont, dont le marché public doit être lancé dans les prochains jours sous réserve de la validation du Conseil municipal.

### 1°) Réhabilitation des réseaux d'assainissement du Village

Le diagnostic du réseau d'eaux usées totalisant 3.400ml a montré une arrivée d'eau deux fois supérieure au dimensionnement de la STEP actuelle en cas d'épisodes pluvieux : des **eaux pluviales parasites** pénètrent dans le réseau.

Un passage caméra a montré **298 anomalies sur le réseau** (pénétration par des racines, conduites abimées, etc) et relativement peu d'habitations ayant relié leurs eaux pluviales (test à la fumée – seuil maximal de 30% de détection).

**3.000m<sup>2</sup> de surface active perturbatrice** a été évaluée pour le réseau d'assainissement. Pour une pluie de 10mm, cela correspond à une entrée d'eaux pluviales dans le réseau de 30m<sup>3</sup>. Ce volume est globalement similaire au volume d'entrée nominal de la STEP actuel, fixé à 33m<sup>3</sup>. Un objectif de réduction des entrées parasites dans le réseau d'assainissement du Village a donc été fixé par le Conseil municipal.

Entre les deux options de réouverture systématique / changement (onéreuse – problème des conduites amiantées) et **chemisage par manchettes**, c'est la seconde option qui a été choisie pour le Village. Elle fait l'objet d'une garantie décennale et le chemisage concerné se fera à chaud (air chaud et vapeur d'eau).

Ces travaux de réfection par chemisage ne sont pas subventionnés lorsqu'ils correspondent à du **chemisage partiel**, ce qui est le cas sur **le Village**. Le coût à supporter pour la commune est de 88.845€ HT (106.614€ TTC).

Pour la route de **La Cavée**, la conduite sera complètement refaite au milieu de la route (« *chemisage complet* »), avec abandon et comblement de l'ancienne conduite au béton (traitement de l'amiante). Ces travaux de réfection complète sont subventionnés. Le coût est de 69.709€ HT (83.651€ TTC) subventionné à hauteur de 41.825€.

Les demandes de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie et du CG27 ont été établies. M. Alain BAZIN indique que les décisions d'octroi des subventions ne sont pas encore complètement revenues à la commune.

Dès que l'ensemble du plan de financement sera pleinement effectif, une réunion de chantier préalable entre SOGETI, SOGEA (prestataire retenu pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement), la commune et la Direction des routes du Conseil général de l'Eure sera mise en place. Elle permettra d'envisager la possibilité d'une fermeture partielle à la circulation de la route de La Cavée pendant les travaux d'affouillement permettant la mise en place de la nouvelle conduite en milieu de chaussée.

M. Sébastien MARTOR indique sa préférence pour une fermeture partielle de la route de La Cavée en journée, notamment aux heures de pointe : avant 8h30 et après 17 heures, de manière à perturber le moins possible cet axe de communication important pour les habitants du Bas-Caumont et ceux des Boucles de la Seine allant travailler notamment sur l'agglomération rouennaise. Il suggère la pose de plaques d'acier en surplomb de la tranchée ouverte, pendant la période d'inactivité sur le chantier.

Le Maire indique sa préférence pour cette solution tout en indiquant que les aspects sécuritaires pourront orienter la décision dans le sens d'une fermeture totale pendant la durée du chantier.

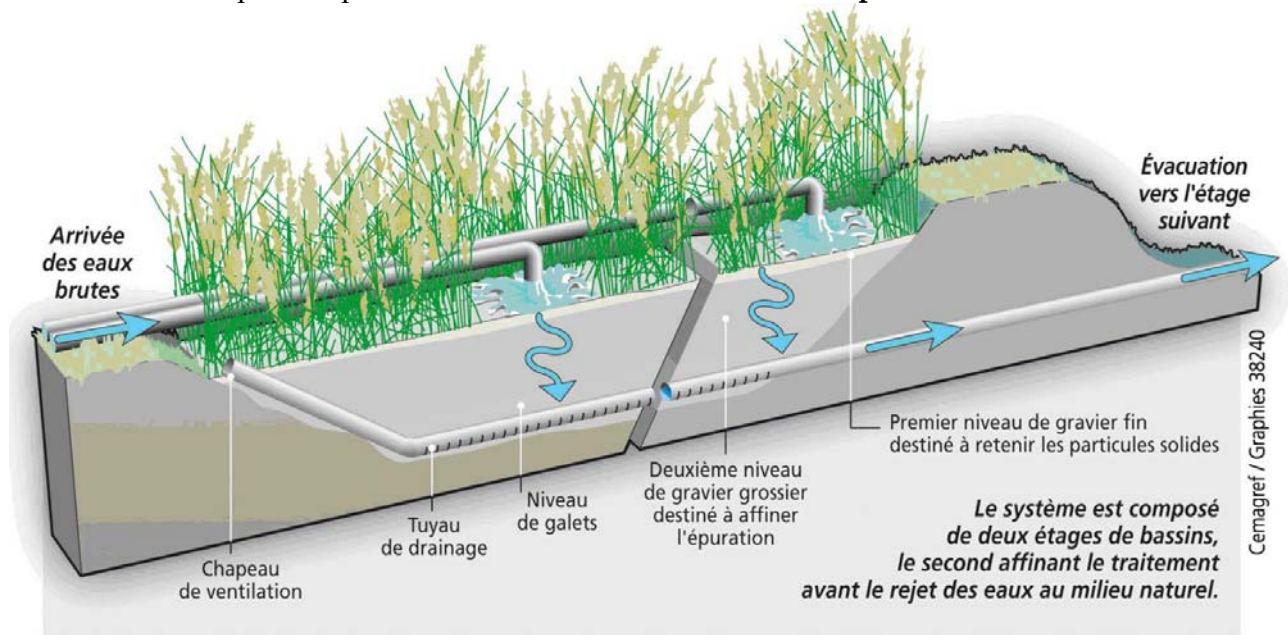
## 2°) Reconstruction de la station d'épuration de Caumont

M. Alain BAZIN rappelle la **non-conformité de la station actuelle composée d'un simple dégrilleur préalable à un rejet en Seine**. Le maire confirme en indiquant que la commune a d'ores et déjà été rappelée à l'ordre par les services déconcentrés de l'Etat en charge de la Police de l'eau. Ils considèrent effectivement que les équipements d'épuration communaux et leur performance épuratoires ne sont pas conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

M. Alain BAZIN présente au Conseil municipal le plan de masse du projet de reconstruction de la station d'épuration de Caumont. Le maire indique que ce plan de masse sera mis à la

consultation du public en mairie dès la parution de l'avis d'appel public à la concurrence, de la même manière que l'ensemble des pièces composant le dossier de consultation.

Concernant l'estimation de la capacité nominale de la future station de traitement des eaux usées, M. Alain BAZIN indique que 134 logements sont actuellement raccordés à l'assainissement collectif sur le Village avec un taux d'occupation de 2,3 habitants. La moyenne départementale est plutôt de 2,5, ce qui montre une population vieillissante. Avec un renouvellement générationnel sur 20 ans, ces 134 logements correspondraient à 335 Eh. Les 38 logements futurs devraient être occupés plutôt par de jeunes couples, donc le taux d'occupation serait plutôt pour ces logements de 3 Eh soit 114 Eh au total. Le total d'Equivalent habitants (Eh) sur le bourg de Caumont serait à 20 ans de 449 Eh que l'on peut arrondir à **450 Eh**, constituant la **capacité nominale cible**.



Les effluents collectés sur le Village sont dirigés vers la nouvelle conduite au centre de la route de La Cavée et se dirigent en entrée de STEP. En traitement principal, le système qui se base sur une filière composée de filtres à macrophytes plantés comporte **deux étages**, avec utilisation complète de la forte pente de la Cavée (dénivelé de 3-4m le long de la STEP utilisé en gravitaire). L'alimentation des deux étages est réalisée par à-coups hydrauliques (bâchées). Ceci permet une infiltration homogène des eaux usées au travers des massifs filtrants.

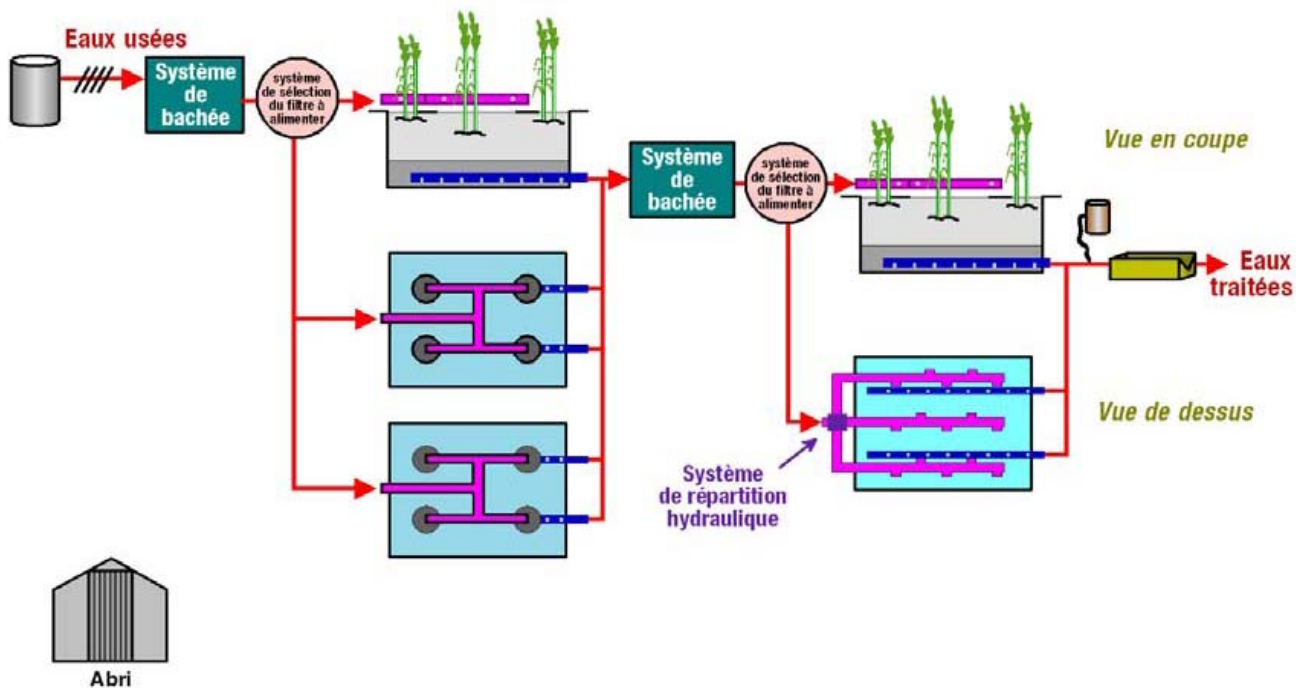
Chacun des étages, fractionnés en plusieurs unités indépendantes, est soumis alternativement à deux phases :

- une phase d'alimentation durant 3-4 jours, où les eaux usées d'entrée alimentent un seul filtre du 1<sup>er</sup> étage, sur une lame d'eau de 4 cm répartie de manière homogène sur toute la surface du massif filtrant par bâchée hydraulique (entre 6 à 12 bâchées par jour classiquement pour ce type de STEP),
- puis une phase de repos, de durée au moins deux fois supérieure.

Ces phases d'alternance et de repos sont fondamentales :

- pour réguler la croissance de la biomasse fixée,
- maintenir des conditions aérobies dans le massif filtrant (et donc l'absence d'odeur),
- minéraliser les dépôts organiques provenant des matières en suspension des eaux brutes retenues en surface des filtres du 1<sup>er</sup> étage.

La décantation préalable n'est pas nécessaire. Cependant, avant traitement sur les filtres, les eaux usées brutes doivent subir une étape de dégrillage retenant les éléments grossiers supérieurs à 2 cm.



Pour cette installation dimensionnée à terme pour **450 Eq. habitants**, trois filtres sont généralement utilisés sur le 1<sup>er</sup> étage, pour assurer les périodes de repos, d'environ les 2/3 du temps.

Le **1<sup>er</sup> étage** est un massif filtrant de **graviers fins sur 540m<sup>2</sup> (1,2m<sup>2</sup>/Eh)**. Véritable support de fixation, les micro-organismes y assurent les processus classiques de dégradation de la matière organique. A ce niveau de traitement, la pollution carbonée et les Matière En Suspension (MES) sont principalement dégradées, la nitrification y est plus limitée. Les MES accumulées à la surface du filtre du 1<sup>er</sup> étage :

- contribuent à former une couche de boues ;
- diminuent légèrement la perméabilité du matériau et augmentent ainsi le temps de séjour de l'effluent au sein du massif, améliorant donc la qualité de l'eau traitée ;
- sont minéralisées au cours des phases de repos, atténuant ainsi leur accumulation.

Disposé en série, le **2<sup>nd</sup> étage**, dont le massif filtrant est majoritairement à base de **sables**, poursuit le traitement de la fraction carbonée de la matière organique dissoute, ainsi que l'oxydation des composés azotés. Ce deuxième étage de traitement est constitué de deux filtres en parallèle sur **360m<sup>2</sup> (0,8m<sup>2</sup>/Eh)**.

Le rôle essentiel des roseaux est de limiter les phénomènes de colmatage dus à l'accumulation des boues en surface des filtres. Cette protection contre le colmatage est possible grâce au mode de croissance des racines de ces végétaux. Cette rhizosphère génère un système décolmatant grâce aux racines tubulaires et aux nouvelles tiges qui poussent à travers le massif filtrant et les boues accumulées.

L'oxygénation du massif est indispensable aux réactions de dégradation de la matière organique et à la nitrification. Le maintien d'un milieu aérobie est totalement nécessaire pour éviter le colmatage du système. C'est une des raisons de la mise en œuvre de plusieurs filtres, fonctionnant de façon alternée en phase d'alimentation puis en phase de repos. L'oxygénation est obtenue grâce à :

- des mécanismes de diffusion d'oxygène atmosphérique en surface des filtres, principalement en phase de repos ;
- des mécanismes de convection lors de l'alimentation du filtre par bâchées ;
- un réseau de drains d'aération (drainage) disposés en fond de filtres.

Le rôle des roseaux est principalement d'ordre :

- mécanique : percement de la couche de dépôts superficiels par les effets du vent autour de la tige du roseau et facilitation de l'écoulement de l'effluent au travers du média filtrant. Les roseaux sont également des stabilisateurs de la surface du lit, par la suppression de passages préférentiels (crevasses) en surface et au sein du média filtrant ;
- biologique : libération d'oxygène par les racelles, créant ainsi, autour des racines, des zones aérobies favorisant la création de niches écologiques propices au développement bactérien. Une des conséquences concerne la bonne minéralisation et déshydratation des dépôts de surface. L'ombrage des végétaux permet aussi d'atténuer les variations de température et un taux d'hygrométrie propice au développement bactérien ;
- esthétique.

Le rôle de la phase solide réside dans le choix des matériaux, c'est à dire un compromis entre :

- une granulométrie suffisamment fine pour retenir les MES, mais n'entraînant pas un colmatage précoce du filtre ;
- une granulométrie suffisamment grossière pour assurer l'écoulement de l'eau ainsi que l'aération du massif.

Les tâches d'entretien particulières des filtres plantés sont :

- le passage bihebdomadaire sur site pour réaliser le phasage des périodes d'alimentation/repos : rotation des 3 filtres du premier étage au rythme de 3 à 4 jours d'alimentation et 7 jours de repos. La phase de repos est indispensable afin de permettre une réoxygénation du filtre et favoriser la minéralisation des dépôts après leur essuyage, réduisant les risques de colmatage (régulation la biomasse accumulée dans les filtres) ;
- un faucardage annuel des roseaux, de préférence à l'automne,
- décapage de la partie compostée dès 20-25cm des boues, tous les 10 ans environ.

M. Alain BAZIN indique que la Commission Assainissement a fait le choix d'opter pour la **réalisation du bâtiment technique en régie communale**, compte tenu des compétences internes détenues par les employés municipaux. La dalle béton et les premiers rangs d'agglomération seront mis en place dans le cadre du marché. Un bâtiment bois (charpente et bardage) pourra ensuite prendre place de manière à protéger l'ensemble du dispositif actif de la STEP.

M. Xavier MORVAN présente le plan de financement établi par M<sup>me</sup> JOUIN à la suite de la réunion de la Commission Assainissement du 10 juillet dernier et intégrant les subventions qui pourraient être obtenues pour une référence de **travaux de reconstruction estimés à 425.000€ HT**, pour un investissement retenu à 461.041€ HT en intégrant les frais annexes.

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Subventions	Reste à charge	Avances à taux 0% AESN	Reste à emprunter	Charge annuelle estimée
Publicité	1 459,55 €					
Géomètre	3 025,85 €					
Géotechnique	4 000,00 €	4 634,16 AESN				
Achat terrain	2 000,00 €					
Notaire	1 100,00 €					
Travaux	425 000,00 €	154 726,00 AESN				
B.E. structure	2 000,00 €	82 350,00 CG 27		368 815*20% 77 363,00		3 868,15 €
Maîtrise d'œuvre	22 806,00 €			219 331*50% 109 665,50		10 966,50 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>461 041,40 €</b>	<b>241 710,16 €</b>	<b>219 331,24 €</b>	<b>187 028,50 €</b>	<b>32 302,74 €</b>	<b>?</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>553 249,68 €</b>		<b>92 208,28 €</b>		<b>92 208,26 €</b>	<b>?</b>

### Recette estimée

FCTVA 15,761 % des dépenses éligibles

A évaluer au

mois d'août

## FONCTIONNEMENT

### Coût entretien annuel

RH	3 800,00 €
Curage	900,00 €

A ajouter : consommation électrique (0,03€/m3) + consommation eau + renouvellement électromécanique

Le montant théorique des subventions du **Conseil général de l'Eure** se monte à **82.350€**.

A propos de l'aide globale en provenance de l'**Agence de l'Eau Seine Normandie** (AESN), il y a deux points clés à retenir :

1- La subvention théorique de l'AESN de **154.726€** calculée à partir d'un prix de référence de 368.815€HT sera versée sous conditions des garanties constructeur pour la dépollution azotée analysées lors de l'instruction de la demande de subvention, ce qui permettra de bénéficier d'une subvention sur ce paramètre (NTK) et de ne pas être pénalisé en cas de dépassement de cette limite normative. Il n'est donc pas nécessaire de réaliser un complément de dossier Loi sur l'eau pour cet effet.

2- Une avance à taux 0% est consentie sur 10 ans pour **77.363€**.

3- Les avances exceptionnelles (avance relais à 5 ans portant sur la partie du projet restant à financer) constituent un dispositif de l'AESN sous forme d'une avance d'une durée de 10 ans remboursée avec 5 ans de différé. Il est à noter que l'octroi de cette avance (**109.665€**) est étudié au cas par cas et doit permettre de lisser les efforts financiers des maîtres d'ouvrage. Les caractéristiques de l'exceptionnalité sont précisées et doivent concerner au moins un des critères ci-dessous :

- des projets dont la réalisation est indispensable à l'atteinte du bon état de la masse d'eau,
- des projets dont le coût est élevé par rapport aux prix de référence classique appliqué par l'AESN, du fait d'exigences élevés pour l'atteinte du bon état,
- des projets pour lesquels l'impact sur le prix de l'eau est important et entraîne un cout du mètre-cube supérieur à la moyenne départementale (par exemple),
- des projets situés dans des collectivités où le prix de l'eau est déjà élevé du fait d'investissement précédent. Le complément d'aide exceptionnel sur la partie du financement restant à charge de la commune est un dispositif d'appui réservé à des cas restreints.

Ces cas doivent justifier notamment d'un prix de l'eau élevé, ce qui semble bien être le cas de Caumont avec une STEP qui ne fonctionnera qu'avec une consommation initiale de près de 12.000m<sup>3</sup>/an."



M. Alain BAZIN complète le plan de financement établi par M<sup>me</sup> JOUIN et M. MORVAN à la suite de la réunion de la Commission Assainissement du 10 juillet dernier.

Avec un apport en eaux usées de 12.000m<sup>3</sup>/an, les travaux d'investissement sur le réseau et sur la réhabilitation de la STEP correspondent à 1,40€ /m<sup>3</sup> sur 20 ans, répartis en 0,91€ /m<sup>3</sup> pour la STEP et 0,49€ /m<sup>3</sup> pour les réseaux.

Le fonctionnement de la STEP à terme devrait être une régie communale assistée par un marché à bon de commande auprès du SERPN. Les coûts d'exploitation devraient avoisiner les 7.750€/an (0,52€ /m<sup>3</sup>) et l'entretien du réseau 2.700€/an (0,22€ /m<sup>3</sup>).

Au bilan, l'ensemble du dispositif reviendrait à **2,14€ /m<sup>3</sup> consommé** et moyenné sur 20 ans. Actuellement et pour une consommation moyenne d'un logement de 120m<sup>3</sup>/an, la part assainissement de la commune est de 2€/m<sup>3</sup> contre 1,33€/m<sup>3</sup> pour le délégataire SAUR en contrat d'affermage (part fixe 36,08€/an et part variable à 1,029€/m<sup>3</sup>), pour un total de **3,33€/m<sup>3</sup>**. En maintenant le prix de l'eau sur la base actuellement supportée, la commune aurait donc la possibilité d'abonder le budget assainissement communal en net de 12.000m<sup>3</sup> × (3,33€/m<sup>3</sup> – 2,14€/m<sup>3</sup>) = **14.280€/an** pouvant servir au remboursement des emprunts (285.600€ sur 20 ans).

M. Xavier MORVAN présente le calendrier de lancement du marché public envisagé lors de la réunion de la Commission Assainissement du 10 juillet dernier, sous toutes réserves, notamment de réception de l'ensemble des documents de consultation en version corrigées de la part de M. Alain BAZIN le lundi 21 juillet au plus tard.

STATION D'EPURATION CALENDRIER DE LANCEMENT DU MARCHÉ		JUILLET					AOUT		SEPTEMBRE				OCTOBRE												
		10	11 au 17	18	19	20	21	22 au 31	1er au 31	1er au 18	19	20-21	22	23 au 30	1er au 5	6	7 au 9	10	11 à 15	16	17 à 22	23	30		
Ajustements techniques Elaboration du calendrier Financements	Mmes Launay, Jouin, Mrs Bazin, Pham Fontaine, Morvan, Toutain	[Barre verte]																							
Conseil Municipal	Elus	[Barre verte]																							
Mise en ligne sur la plate forme MPE27 et publication JAL	S Bonenfant X Morvan	[Barre bleue]																							
Délai de consultation	Entreprises	[Barre rouge: date limite le 19 avant 12 h]																							
Commission d'appel d'offres	Membres de la commission Mme Launay M. Bazin	[Barre verte: 18 h 30]																							
Analyse des offres SOGETI	M Bazin	[Barre bleue]																							
Présentation du rapport d'analyse des offres	Elus M. Bazin Mme Launay	[Barre verte: 18 h 30]																							
Audition entreprises/négociation	Elus M. Bazin Mme Launay	[Barre verte: 1 h /candidat]																							
Offre ultime	entreprises	[Barre rouge]																							
Analyse SOGETI	M. Bazin	[Barre bleue]																							
Choix définitif	Elus M. Bazin Mme Launay	[Barre verte]																							
Notification du marché	Secrétariat	[Barre bleue]																							
Transmission choix définitif CG27/Agence de l'eau * - dossier - fiche financière - plan de financement	Secrétariat/élus	[Barre bleue]																							
Commission Conseil Général d'attribution de subvention	Commission permanente CG27	[Barre orange]																							

Commune de Caumont  
Document élaboré par C. Jouin le 11 juillet 2014 - V1

M. Xavier MORVAN indique que SOGETI a mis en place pour la commune de Caumont un projet de consultation d'entreprises pour la reconstruction de la STEP de Caumont. La Commission Assainissement du 10 juillet dernier a examiné le projet de règlement de consultation ainsi que l'ensemble des pièces du DCE (CCAP, CCTP, Acte d'engagement et documents annexes comme les plans de masse). La Commission Assainissement a examiné l'ensemble de ces pièces, formulé quelques demandes de modifications à SOGETI et préconise d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux à 461.041,40€ HT.



Le Maire indique que les marchés de travaux sont encadrés par le Code des marchés publics et doivent respecter un certain formalisme. Pour les marchés de travaux estimés dans la fourchette 90.000€ à 5.186.000€ HT :

- la procédure est adaptée ;
- la publicité est obligatoire au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales ;
- la publicité est complétée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, par la publication de l'avis d'appel public à la concurrence et la mise à disposition des éléments de consultation sur le profil acheteur de la collectivité ou sur une plateforme dédiée Internet..

Le Maire expose la possibilité de bénéficier gracieusement pour cette dématérialisation de la plateforme des marchés publics électroniques de l'Eure. Il soumet également au Conseil municipal la convention de partenariat permettant à la commune de Caumont d'avoir accès à ce dispositif <https://marchespublics.cg27.fr> ou [www.mpe27.fr](http://www.mpe27.fr)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de l'Eure permettant à la commune de Caumont de bénéficier gracieusement de la plateforme des marchés publics électroniques de l'Eure ainsi qu'à procéder à l'achat d'un certificat RGS\*\* pour l'authentification numérique du pouvoir adjudicateur (devis de l'UGAP de 150€),

DECIDE de procéder à la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Caumont sur le secteur du Village pour une enveloppe financière de travaux estimés à 461.041,40€ HT,

RETIENT la procédure adaptée de l'article 28 du Code des marchés publics pour ce marché de travaux, avec possibilité de négociation conformément aux dispositions prévues par le Règlement de consultation,

VALIDE le Règlement de la consultation ainsi que l'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) établi par SOGETI,

DIT que les mesures de publicité seront respectées par la publication de l'annonce sur le site Internet de la plateforme des marchés électroniques de l'Eure et, soit sur le BOAMP, soit dans un journal habilité à recevoir des annonces légales (JAL),

SOLLICITE le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure pour la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Caumont,

DELEGUE toutes compétences au Maire pour lancer l'avis d'appel public à la concurrence, suivre le lancement du marché et établir les plans de financement,

DIT que les propositions seront examinées par la Commission d'appel d'offres, pour un avis consultatif simple,

DIT que l'habilitation à signer le marché à procédure adaptée sera conférée au Maire lors d'un prochain Conseil municipal.

### 3°/QUESTIONS DIVERSES

#### 3.1. Commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Caumont

Le Maire rappelle le souhait des Caumontais de célébrer le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Caumont.

M. Xavier MORVAN précise qu'il a eu à ce sujet un rendez-vous récemment avec M. DUQUESNE, premier adjoint de La Bouille et Président de l'Association des Anciens combattants.

M. DUQUESNE lui a présenté l'existence passée d'un monument (ci-contre) en mémoire de deux jeunes bouillais, membres des Forces Françaises de l'Intérieur, et tombés lors de la Libération de Caumont le 29 août 1944 au niveau de La Cavée en Bas-Caumont.

Le Maire propose de mettre en place une plaque commémorative en mémoire de ces deux résistants FFI **Guy DELARUE** et **Carminé ROSSI**, le samedi 30 août 2014 à 11h au Bas-Caumont. L'hommage officiel à ces Morts pour la France sera suivi d'un pot offert par la commune en la salle des fêtes communale. Le Conseil municipal de La Bouille, les Anciens combattants de La Bouille, le Souvenir Caumontais, les officiels et personnalités locales y seront naturellement invités. M. LAMARRE s'est aimablement proposé pour intervenir avec ses camarades sonneurs de cornemuses du **Normandy Highlands Pipe Band** en hommage à ces FFI et aux autres libérateurs de l'armée canadienne.



Le Conseil municipal valide cette initiative et en remercie déjà les parties prenantes.

#### 3.2. Compléments à la Commission Communication & Administration électronique

Placée sous la Vice-Présidence de M. Sylvain BONENFANT, les membres étaient jusqu'alors : Mmes JOUIN Christiane et SIRUGUE Géraldine, M. MORVAN Xavier

A leur demande expresse, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la nomination de MM. Jean-Pierre TOUTAIN et Philippe DA CUNHA LEAL à cette commission. Le Conseil municipal valide cette nouvelle composition de Commission.

### 3.3 Maintenance de la couverture du clocher de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Le Maire indique que la toiture du clocher de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption de Caumont présente quelques ardoises cassées ou tombées lors des épisodes de grands vents intervenus le 14 février 2014.

Après avoir obtenu du couvreur intervenant habituellement sur les bâtiments communaux un devis estimatif de travaux à 5.662,56€ HT.A.S. Pascal AUZANNE) faisant intervenir une location d'une nacelle de 65m sur poids lourd, la Commission Travaux avait formulé le souhait d'analyser les offres de cordistes habilités à effectuer des travaux en grande hauteur.

Un devis de la SARL Travaux d'Accès Difficile Normand (T.A.N.) pour un montant forfaitaire de 3.600,00€ HT a été obtenu. Il représente une économie de 2.062,56€ HT par rapport aux choix de prestataires opérés précédemment.

Le Maire indique par ailleurs qu'au-delà d'une franchise de 833,37€, après passage de l'expert en assurances de GROUPAMA, notre assurance prendra en charge 3.129,70€. Au final, cette opération de réfection des ardoises cassées du clocher de l'Eglise ne reviendra qu'à 1.190,30€ TTC.

### 3.4. Travaux de maintenance de bâtiments publics et de mobilier urbain

Le Maire indique qu'il fera procéder à la réfection des peintures des murs de la salle des fêtes ainsi que de sa peinture de sol par les employés municipaux.

De manière régulière, certains lampadaires du Village seront également repeints de manière à les préserver de la rouille en train de se mettre en place. M. Claude BOIVIN se demande si un sablage ne serait pas plus efficace. Le Maire regrette qu'il soit complexe à mettre en œuvre du fait d'un enfoncement excessif des bases de ces candélabres lors de leur mise en place, le bitume cachant maintenant les boulons de socle. Il indique que les employés municipaux feront au mieux compte tenu de ces difficultés techniques à opérer un sablage. M. Jean-Pierre TOUTAIN indique qu'il existe de bonnes peintures antirouille, du type de celle qu'il a utilisé dernièrement au niveau de la Sainte Vierge du vieux cimetière communal.

\* \* \*

**La séance est levée à 20h45.**

Le Maire,  
Alain FONTAINE

Le secrétaire,  
Xavier MORVAN

Sylvain BONENFANT

Annette DEMOGET

Carole GASCOIN

Jean-Pierre TOUTAIN

Sébastien MARTOR

Claude BOIVIN

Philippe DA CUNHA LEAL